

1904 par diplôme du Révérendissime Père Denis Schuler, Ministre Général des Frères Mineurs, aujourd'hui archevêque de Nazianze.

VII. Constitution et Gouvernement

Sous la bénédiction de Dieu et vivant de la Croix, la petite Congrégation s'est développée. Elle se compose actuellement de 240 membres dont 198 professes, 17 novices et 25 postulantes.

L'Institut des Petites Franciscaines de Marie, selon les paroles du Souverain Pontife Léon X parlant des Instituts Franciscains, se joint aux chœurs de Vierges innombrables qui, dans la suite des temps, sont venues à la grande édification et au grand avantage de l'Eglise militante, se soumettre au joug du Troisième Ordre du Bienheureux François en faisant profession de suivre en commun la Règle de Pénitence appropriée à la vie régulière, et base obligée de toute Congrégation franciscaine, avec des Constitutions propres, approuvées par l'Autorité ecclésiastique.

L'esprit de l'Institut est un esprit de pauvreté, d'humilité, de simplicité, de charité et de travail. L'Institut a pour but secondaire le soulagement de toutes les misères humaines et l'enseignement solidement chrétien. Il est gouverné par une Supérieure Générale, aidée de quatre Assistantes, d'une Secrétaire et d'une Procuratrice, élues tous les six ans. Le postulat et le noviciat sont d'un an chacun. Les vœux sont simples, temporaires pendant une